



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Groupement d'intérêt scientifique « CollEx-Persée »  
Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt - composition du GIS**

Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche le 18 octobre 2016, en vue de la constitution du groupement d'intérêt scientifique « CollEx-Persée », 20 dossiers de candidatures ont été soumis au Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un comité rassemblant experts en information scientifique et technique et chercheurs s'est réuni le 26 janvier 2017 pour donner un avis consultatif sur les dossiers présentés.

Au-delà de la sélection des établissements et bibliothèques délégataires, le jury a émis des recommandations soulignant la nécessité de rapprocher certains dossiers au titre d'une synergie disciplinaire constatée. Il a également longuement débattu sur la présence indispensable dans le réseau de bibliothèques ou d'établissements, de projets novateurs qui permettraient de renforcer le GIS dans sa capacité à développer de nouveaux services aux chercheurs.

De plus, un des objectifs de la constitution du GIS est de couvrir un périmètre disciplinaire plus large que celui proposé par le réseau des actuels Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Cette finalité oblige à concevoir un mode d'organisation différent de celui envisagé à l'origine pour le projet, s'appuyant également sur des bibliothèques ou établissements associés au GIS, auxquels est proposé un statut particulier dans le réseau.

Le GIS CollEx-Persée sera ainsi organisé en trois niveaux :

- les bibliothèques ou établissements délégataires, ainsi que les opérateurs et les structures nationales de l'IST, membres du GIS ;
- les bibliothèques ou établissements associés au GIS qui, par leurs collections ou leurs capacités d'innovation, sont les partenaires privilégiés du GIS ;
- les autres bibliothèques ou établissements possédant des collections d'excellence, labellisées CollEx : les dossiers de candidature au label CollEx, reçus au terme du deuxième appel à manifestation d'intérêt, seront examinés par le GIS une fois constitué.

## 1. Membres du GIS

**Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Instance représentant la Recherche :**

- Alliance Athéna (*selon des modalités à préciser*)

**Opérateurs et structures nationales en IST :**

- Persée (UMS 3602)
- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- Bibliothèque nationale de France
- Centre technique du livre de l'enseignement supérieur
- Institut de l'information scientifique et technique (Inist-CNRS)
- Service interministériel des archives de France (*selon des modalités à préciser*)

**Etablissements délégués :**

- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (établissement porteur du GIS)
- Campus Condorcet
- Muséum national d'Histoire naturelle
- Sciences Po
- Université Grenoble Alpes
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Université Paris Descartes
- Université Paris Nanterre
- Université Paris-Sud

## 2. Etablissements auxquels est proposé le statut de « bibliothèque associée »

- Université Pierre et Marie Curie
- Université Paris-Dauphine
- Université de recherche Paris Sciences et Lettres
- Université Claude Bernard Lyon 1
- Université de Lille
- Institut national d'histoire de l'art
- Musée du quai Branly – Jacques Chirac
- Université Bordeaux Montaigne
- Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
- BULAC (bibliothèque universitaire des langues et civilisations)

## 3. Etablissements dotés de collections labellisées « CollEx »

Liste à établir par le GIS, sur la base des 161 candidatures reçues via un appel à manifestation d'intérêt spécifique.